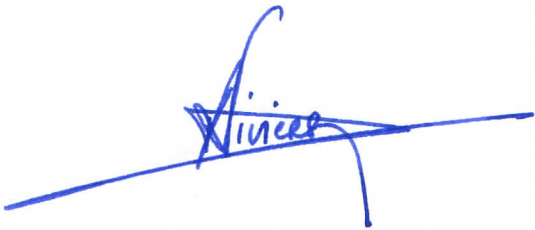


Calendrier et plan de suivi des recommandations des experts

Le Rapport Final de Synthèse (RFS) a permis à la filière des Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication d'identifier trois grands axes de réflexion et d'actions concrètes qu'elle souhaite mettre en œuvre dans les années à venir. Le constat principal du comité d'experts, par ailleurs déjà identifié dans le rapport d'auto-évaluation interne, est le manque de visibilité dont souffre la filière STIC. Le premier axe consiste par conséquent à asseoir la visibilité de la filière, tant au sein de l'ULB que vis-à-vis de l'extérieur. Plusieurs initiatives ont déjà été prises dans ce sens afin d'assurer la promotion du Master auprès des futurs étudiants.

Afin de pallier le risque d'essoufflement du cadre très réduit de la filière, des opportunités de financements extérieurs devront être explorées auprès d'acteurs divers. Le deuxième axe vise donc à identifier des possibilités d'engagement de cadre scientifique et pédagogique supplémentaire dans le contexte de projets régionaux, nationaux et européens.

Le comité d'experts a recommandé la mobilisation des référentiels de compétences pour assurer la cohérence du programme avec la réalité du terrain. Le troisième axe se focalise ainsi sur la participation à la politique universitaire et facultaire par rapport à la définition des référentiels de compétences.



Prof. Didier Viviers,
Recteur



Prof. Manuel Couvreur,
Doyen de la Faculté de
Philosophie et Lettres



Prof. Françoise D'Hautcourt,
Coordonnateur de l'autoévaluation

**Calendrier et plan de suivi des recommandations des experts
Master en Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication**

Axe 1¹ : Visibilité de la filière

Recommandations / Forces	Description des actions	Degré de priorité */**/**	Responsable(s)	Degré de réalisation / Echéance(s)	Résultats attendus	Conditions de réalisation
Asseoir la visibilité de la filière, tant au sein de l'ULB que vis-à-vis de l'extérieur	Organisation de journées d'étude, activation du réseau d'alumni, réalisation de matériel promotionnel, etc	***	Président de filière et l'assistant scientifique	En cours	Une augmentation du nombre d'inscriptions	

Axe 2 : Augmentation de l'effectif de la filière

Recommandations / Forces	Description des actions	Degré de priorité */**/**	Responsable(s)	Degré de réalisation / Echéance(s)	Résultats attendus	Conditions de réalisation
Augmenter le cadre scientifique et pédagogique	Recherche de fonds extérieurs à différents niveaux (régional, national et européen)	**	Président de filière	Préparation de dossiers entre 2013 et 2014	Engagement de cadre supplémentaire	

Axe 3 : Référentiels de compétence

Recommandations / Forces	Description des actions	Degré de priorité */**/**	Responsable(s)	Degré de réalisation / Echéance(s)	Résultats attendus	Conditions de réalisation
Intégrer l'utilisation des référentiels de compétences	Joindre l'effort mené au niveau facultaire par rapport à la définition des référentiels de	***	Président de filière et Vice-Doyenne	La Faculté est actuellement en train de réaliser pour chaque filière des référentiels.	Description claire des compétences-métier acquises par les étudiants au terme du Master	

¹ L'AEQES demande d'établir un plan d'actions selon 3 à 5 grands axes.

Notice explicative

(Cf. le document "Mémento à l'attention des établissements" donné par l'AEQES)

Axes : reprendre 3 à 5 grands défis ou objectifs stratégiques majeurs que l'établissement ou le cursus souhaite poursuivre dans le cadre de sa politique générale. Pour ce faire, l'établissement ou le cursus se base sur les éléments saillants de son propre rapport d'autoévaluation, du rapport final de synthèse des experts et de l'analyse transversale.

Le tableau est donc divisé en 3 à 5 grands axes qui peuvent être expliqués au lecteur en reprenant des éléments d'analyse s'y rapportant et issus du rapport d'autoévaluation, du rapport final de synthèse voire de l'analyse transversale.

Recommandations ou forces : reprendre précisément la force ou le point d'amélioration énoncé par le comité des experts dans le rapport final de synthèse ou dans l'analyse transversale. Afin de repérer aisément les éléments formulés par les experts ou par l'établissement, il convient de les reprendre fidèlement, en italique et de mentionner le plus clairement possible entre parenthèses la référence de ceux-ci du rapport final de synthèse ou de l'analyse transversale (ex. : RFS, chapitre 2, §2, p. 6). L'établissement ou le cursus peut aussi décider, s'il le souhaite, d'enrichir son plan de suivi d'éléments qu'il aurait pointés dans de son propre rapport d'autoévaluation voire dans son propre plan d'action initial.

Description des actions : identifier ce que le cursus souhaite mettre en place pour consolider ses forces ou remédier aux points d'amélioration soulevés. Ne reprendre dans cette colonne que les actions jugées essentielles.

Degré de priorité : décrire en quoi l'action identifiée est prioritaire et déterminer son degré de priorité à l'aide de la légende suivante :

* = priorité moyenne

** = priorité haute

*** = priorité très haute

Responsable(s) : indiquer dans cette colonne la fonction du responsable de la mise en œuvre de l'action envisagée. Il importe ici de mentionner la fonction du responsable et non son nom.

Degré de réalisation : indiquer si l'action identifiée est terminée, en cours ou à planifier.

Echéances : préciser la date de mise en œuvre de l'action décrite.

Remarque : plus l'action est spécifique, plus l'élaboration d'un échéancier sera aisée. Pour montrer qu'il s'engage concrètement dans un processus continu d'amélioration de la qualité, l'établissement veille à ne pas planifier d'actions au-delà des cinq ans à venir.

Résultats attendus : identifier les éléments concrets qui permettront de savoir si son action a été menée à bien.

Conditions de réalisation : indiquer, le cas échéant, l'élément extérieur à l'établissement qui conditionne la réalisation de l'action identifiée. Il s'agit ici de ne reprendre que des éléments ne relevant pas du processus interne de décision de l'établissement.